

Le 1^{er} octobre 2025

À cette séance ordinaire, tenue le 1^{er} octobre 2025, à la salle du conseil étaient présents les membres du conseil suivants : Madame Claude Lapointe, Messieurs Pascal Laverdière, Christian Roy et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. Aussi présent Monsieur Yvon Marcoux, directeur général, greffier-trésorier et une (1) personne assistant à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente-cinq (19 h 35).

181-25

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyée par Pascal Laverdière et résolu unanimement;

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

1. (D) Adoption de l'ordre du jour
2. (D) Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2025
3. (D) Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 12 septembre 2025 au 1^{er} octobre 2025
4. (D) Attestation dépôt états comparatifs
5. (D) Déversement contaminant rue Morisset
6. (I) MTQ - Mesures de mitigation temporaires et droits de passage pour détour piste cyclable en attendant la construction de passerelle
7. (D) Déneigement cours et chemin aqueduc 2025-2026
8. (I) Suivi Telus - couverture cellulaire
9. (D) Étude géotechnique - reconstruction bâtiment de service piscine municipale
10. (I) Raccordement temporaire puits d'urgence
11. (I) Programme Éconologis
12. (I) Estimation préliminaire Arpo - Débarcadère École la Découverte
13. (D) Suivi dommages castor - cours d'eau Chabot - trappeur
14. (D) Bilan autoévaluations piscine - directives pour la suite
15. (D) Attestation gestion du bar et remise des profits à la Commission des Loisirs organisés de Sainte-Hénédine
16. (D) Bail pour local Fabrique de la paroisse de Sainte-Mère-de-Jésus
17. (I) Postes Canada - suspension distribution journal et grève - demande consultation publique prochain mandat
18. (D) Mandat ingénieur conseil pour aménagement stationnement supplémentaire pour CHSLD
19. (D) Varia - Soirée PME 2.0
 - Autorisation achat logiciel Munys
 - Propriété 119, de l'Église
20. Correspondances
21. Période de questions

Le 1^{er} octobre 2025

182-25

Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2025

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement;
Que le procès-verbal du 8 septembre 2025 soit adopté tel que présenté.

183-25

Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 12 septembre 2025 au 1^{er} octobre 2025

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement;
Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les dépôts directs 501 363 à 501 368 totalisant 18 928.64 \$

Les paiements directs nos : 2693 à 2775 totalisant 133 256,91 \$

Chèques nos : 17 247 à 17 251 totalisant 29 858.05 \$

Pour un grand total de : 181 770.60 \$

184-25

Attestation dépôt états comparatifs

Considérant les rapports déposés au conseil municipal par le directeur général, greffier et trésorier;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Christian Roy, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal atteste du dépôt, par le directeur général, greffier et trésorier, des états comparatifs au 31 août 2025, soit des revenus de 2 664 057 \$ et des dépenses et affectations de 2 023 968 \$.

Le 1^{er} octobre 2025

185-25

Déversement contaminant réseau pluvial municipal et non-respect réglementation municipale d'urbanisme

Considérant l'événement survenu à la mi-août où une personne a déversé un contaminant dans le réseau d'égout pluvial de la municipalité à la grille d'égout pluvial, près du 109, rue Morisset, en contravention avec le règlement 192-86 sur les rejets dans les réseaux d'égouts de la municipalité;

Considérant qu'après enquête, les représentants du ministère de l'Environnement, qui ont reçu une dénonciation, ont exigé de la municipalité de faire nettoyer le tout, ce qui a entraîné des coûts pour la municipalité, dont elle n'est pas responsable;

Considérant le non-respect de plusieurs articles de la réglementation municipale d'urbanisme par le propriétaire du 109, rue Morisset;

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyée par Pascal Laverdière et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate la firme Morency afin d'accompagner la municipalité dans des procédures juridiques dans le dossier du déversement et de voir à faire respecter le règlement d'urbanisme par le propriétaire du 109, Morisset. Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement prévu à cette fin.

Le 1^{er} octobre 2025

186-25

Déneigement cours et chemin aqueduc 2025-2026

Considérant les demandes de prix à des entrepreneurs en déneigement de la municipalité pour les cours et divers accès faits verbalement par le directeur général, greffier et trésorier;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Pascal Laverdière et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal adjuge les contrats de déneigement des cours comme suit :

| | | |
|---------------------------------------|--|---|
| Excavations Stéphane Bonneville | <ul style="list-style-type: none">• Rue Bédard• Sentier école• Centre municipal et chemin piéton à l'arrière• Devant salle municipale• Accès presbytère et église• Chemin station épuration | 700 \$/an 500 \$/an 3 300 \$/an 200 \$/an 500 \$/an 1 800 \$/an |
| Excavations Stéphane Bonneville | <ul style="list-style-type: none">• Élargissement des rues | 150\$/heure tracteur 150 \$/heure loader |
| MAR | <ul style="list-style-type: none">• Entrepôt municipal• Caserne et étang• Chalet loisirs• Glissières sécurité | Forfaitaire 680 \$ Forfaitaire 700 \$ Forfaitaire 1 000 \$ 250 \$/fois |
| Steve Bonneville | <ul style="list-style-type: none">• Chemin aqueduc à la fois | 50 \$/fois |

* plus les taxes applicables

Le sablage des cours est réalisé en extra à la pièce.

Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement des services concernés.

Le 1^{er} octobre 2025

187-25

Étude géotechnique - reconstruction bâtiment de service piscine municipale

Considérant la recommandation des consultants mandatés de réaliser une étude géotechnique pour la reconstruction du bâtiment de service de la piscine municipale;

Considérant les demandes de prix faites à trois firmes;

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyée par Christian Roy et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la firme GÉOS à réaliser l'étude géotechnique pour la reconstruction du bâtiment de service de la piscine municipal pour un montant d'environ 4 000 \$.

Le tout sera financé à même les surplus non-affectés.

188-25

Suivi dommages castor - cours d'eau Chabot - trappeur

Considérant les plaintes reçues de citoyens sur le niveau d'eau du cours d'eau Chabot et les dommages à des propriétés causés par la présence d'un ou des castors;

Considérant l'aide de Mme Line Lamonde de la MRC qui a une certaine expérience dans le traitement de dossiers de castors;

Considérant également le signalement de la problématique au représentant du ministère des Transports

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyée par Christian Roy et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise les démarches réalisées par Mme Line Lamonde et les employés municipaux et le paiement des frais relatifs au dossier qui ne seront pas assumés par d'autres instances. La MRC a l'obligation de voir au bon écoulement des eaux du cours d'eau et les frais sont à la charge de chaque municipalité sur lesquelles les obstacles doivent être enlevés.

Le tout sera financé à même le budget d'entretien prévu pour les cours d'eau.

189-25

Bilan autoévaluations piscine - directives pour la suite

Considérant la demande du gouvernement provincial aux municipalités d'assurer un suivi de conformité des piscines résidentielles aux normes pour le 30 septembre 2025 sur leurs territoires respectifs

Considérant que 70 % des autoévaluations envoyées ont été retournées remplies;

Considérant que le Gouvernement du Québec a allongé d'un an la période pour que les piscines soient mises aux nouvelles normes;

Considérant que les employés municipaux désirent connaître du conseil la suite à donner au dossier;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Claude Lapointe et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal demande aux employés municipaux de renvoyer un rappel avec la nouvelle échéance plus la référence d'une noyade survenue à Lévis, présentée au conseil à des fins de sensibilisation sur l'importance d'avoir une installation conforme à la réglementation provinciale.

Le 1^{er} octobre 2025

190-25

Attestation gestion du bar et remise de profits à la Commission des Loisirs de Sainte-Hénédine

Considérant la tenue de la soirée culturelle tenue le 19 septembre dernier;

Considérant que la coordonnatrice des Loisirs a pris en charge, avec l'inventaire et les équipements des Loisirs les rafraîchissements de la soirée;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Christian Roy et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la remise des profits du bar d'un montant de 378,88 \$ à la Commission des Loisirs de Sainte-Hénédine dont la gestion a été faite par la coordonnatrice aux Loisirs.

191-25

Bail pour local demandé par la Fabrique Sainte-Mère-de-Jésus

Considérant la transaction intervenue et publiée le 4 septembre 2025 entre la Municipalité de Sainte-Hénédine et la Fabrique de Sainte-Mère-de-Jésus pour l'achat des immeubles excédentaires de la Fabrique;

Considérant que l'acte de vente prévoit l'obligation pour la municipalité d'accorder au vendeur, tant que le tout sera requis par les opérations du vendeur, un bureau et une salle de réunion dans des locaux appartenant à la Municipalité, localisés au choix de celle-ci;

Considérant qu'un bail renouvelable aux cinq (5) ans pour un montant d'un dollar doit être signé entre les parties pour établir les conditions d'utilisation;

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Pascal Laverdière et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal approuve le document présenté par le dir. gén. greffier et trésorier et autorise le maire et le dir. gén. à signer le tout pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Hénédine. De plus, le conseil accorde un délai allant jusqu'au 31 décembre 2025 à la Fabrique pour ramasser les biens qu'elle désire conserver dans le presbytère et le hangar à dîme qui sont à l'extérieur des lieux loués par le bail.

Le 1^{er} octobre 2025

192-25

Mandat ingénieur conseil pour aménagement stationnement supplémentaire pour le CHSLD

Considérant qu'il y a lieu d'avoir un ingénieur pour préparer un plan préliminaire et un estimé de coût pour le projet d'aménagement d'un stationnement pour le CHSLD sur une partie de la propriété du 102 Langevin à présenter aux représentants du CISSS-CA;

Considérant que si le tout est accepté, l'ingénieur devra préparer un plan de construction;

Considérant la proposition reçue de M. Serge Landry du groupe Arpo, datée du 24 septembre 2025;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Claude Lapointe et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate M. Serge Landry à taux horaire pour préparer un plan et estimé préliminaire à présenter aux représentants du CISSS-CA dans un premier temps.

Si une entente écrite intervient entre le CISSS-CA et la municipalité, le consultant devra réaliser à taux horaire un plan de construction et un suivi des travaux à réaliser en régie par la municipalité. Le tout pour un montant n'excédant pas 8 620 \$ plus taxes à financer à même les surplus non-affectés.

193-25

Soirée PME 2.0

Considérant que le conseil municipal a autorisé l'organisation d'un party de Noël et soirée hommages « Soirée PME 2.0 » (résolution 91-25);

Considérant que la dernière soirée du genre dans la municipalité a eu lieu avant la pandémie en 2019, avec un prix de 45 \$ par billet;

Considérant l'augmentation des prix des fournisseurs;

Considérant qu'un repas chaud sera servi aux tables;

Considérant les hommages prévus pendant la soirée;

Considérant l'animation de la soirée par un groupe de musique;

Considérant le dépôt du budget préliminaire de la soirée préparé par Eva Ketelsen et Patricia Labbé;

Considérant la suggestion des deux responsables de la soirée de vendre le billet unitaire à un montant de 65 \$;

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyée par Francis Tardif et résolu à l'unanimité :

Que le conseil confie la gestion de l'activité aux représentants du comité PME pour la tenue de la soirée des fêtes le 13 décembre 2025.

Le conseil confie au comité le financement prévu à la résolution 91-25 et le prêt des locaux municipaux sans frais et l'aide des employés municipaux à la réalisation de l'activité.

De plus le conseil autorise le dir. gén. à inviter les employés municipaux, les membres du conseil, les pompiers à l'activité sans frais. L'achat de rafraîchissements et accompagnement est également autorisé. Toutefois afin de respecter les codes d'éthique en vigueur chacun devra assumer les frais de son conjoint. Le tout pour un montant d'environ \$3 500 à financer avec le budget de fonctionnement du conseil.

Le 1^{er} octobre 2025

194-25

Autorisation achat logiciel Munys

Considérant que l'ADMQ a mis en place un logiciel pour permettre aux directeurs municipaux de planifier les différentes activités exigées par les différentes lois;

Considérant que le tout avait été prévu au budget courant;

Considérant qu'une formation gratuite sera suivie par la secrétaire adjointe pour voir la pertinence pour nous d'avoir cet outil;

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Pascal Laverdière et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise l'achat du logiciel Munys si la formation permet de conclure à la pertinence d'utiliser cet outil pour un coût n'excédant pas 1 000 \$ prévu au budget de 2025.

195-25

Autorisation offre d'achat propriété 119 de l'Église pour réserve foncière

Considérant la mise en vente de la propriété du 119, de l'Église;

Considérant la nécessité d'agrandir le périmètre urbain dans le futur;

Considérant que l'achat de cette propriété pourrait permettre l'accès à un projet de futur développement résidentiel;

Considérant que cette propriété peut être mise en location ou en revente avec option d'achat futur selon le moment d'acceptation d'un agrandissement du périmètre urbain;

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyée par Christian Roy et Francis Tardif. Pascal Laverdière s'est abstenu de voter, ayant un intérêt au dossier :

Que le conseil municipal autorise le dir. gén. à déposer une offre d'achat pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Hénédine après visite et obtention des documents relatifs à la propriété jusqu'à concurrence du prix demandé pour la propriété du 119, rue de l'Église auprès du courtier mandaté pour la vente.

Cette acquisition est faite à titre de réserve foncière par la municipalité.

Le tout sera financé à même les surplus accumulés de la municipalité si l'offre d'achat est acceptée.

196-25

Levée de la séance

Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée.

Il est vingt heures trente-cinq (20 h 35).

Yvon Asselin,
maire

Yvon Marcoux,
directeur général,
greffier-trésorier

« Je, Yvon Asselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »